



Hoge Raad voor Normalisatie
Conseil supérieur de Normalisation

AVIS DU
CONSEIL SUPÉRIEUR
DE NORMALISATION

sur

le développement de documents techniques (DTD) en réponse à des situations d'urgence
sur base de l'expérience du NBN/DTD S 65-001 :2020

Bruxelles, le 04 mars 2021

Contact : Conseil supérieur de Normalisation | Secrétariat
Direction générale Qualité et Sécurité | hrnormalisatie@economie.fgov.be | + 32 2 277 80 20

N° d'entreprise : 0314.595.348

Vu la loi du 28 février 2013 instituant le Code de droit économique, qui a abrogé les dispositions de la loi du 3 avril 2003 relative à la normalisation ;

Vu l'article VIII.19 du Code précité instituant auprès du Service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie un Conseil supérieur de la normalisation, ci-après dénommé « le Conseil supérieur » ;

Vu l'article VIII.20 du code précité en vertu duquel le Conseil supérieur a pour mission, soit de sa propre initiative, soit à la demande du ministre, d'émettre des avis sur toutes les questions relatives à la politique et au développement de la normalisation nationale et internationale ;

Considérant l'importance que représente la normalisation dans la poursuite d'objectifs d'intérêt général tels que la protection de la santé publique ;

Considérant que la crise sanitaire du covid-19 a nécessité une réponse normative prompte, notamment quant à l'efficacité des masques artisanaux et de confort ;

Considérant la durée importante nécessaire à l'élaboration d'une norme au sein des comités techniques ;

Considérant la concertation étroite nécessaire entre les parties prenantes afin d'aboutir à un consensus quant aux spécifications d'un document normatif ;

Considérant la possibilité d'une élaboration plus rapide d'un document technique (DTD) dont le consensus d'un Working group est suffisant ;

Considérant que l'expérience de développement d'un document technique pour répondre à un besoin urgent dans le cadre de la crise sanitaire du covid-19 peut positivement servir d'exemple à l'avenir ;

Considérant l'importance de la participation du plus grand nombre de types de parties prenantes aux travaux de normalisation ;

Considérant les efforts de la Commission européenne et de certains organismes nationaux de normalisation, dont le Bureau de Normalisation NBN, pour le développement d'un système normatif le plus inclusif possible ;

Considérant que certains acteurs de la normalisation peinent encore à participer efficacement aux comités technique ;

Considérant qu'un nombre important d'acteurs pertinents ont pu être mobilisés rapidement et efficacement lors de l'élaboration en urgence du NBN/DTD S 65-001 :2020 ;

Considérant que certaines parties prenantes dites 'faibles' participent davantage sous certaines conditions et que des nouvelles formules de participation devraient donc être envisagées pour elles.

Avis

Le Conseil supérieur accueille favorablement les efforts livrés par le NBN, Centexbel, Febelsafe, Creamoda ainsi que diverses autorités fédérales qui ont concouru à l'élaboration du document technique NBN/DTD S 65-001 :2020 « community » et masques artisanaux - Guide d'exigences minimales, de confection, d'entretien et d'usage, document publié le 24 avril 2020 et légèrement révisé à deux reprises.

Le Conseil apprécie :

- La vivacité à laquelle les diverses parties prenantes concernées dans l'élaboration du document susmentionné ont pu être réunies et parvenir à un consensus ;
- L'importance représentée par le NBN/DTD S 65-001 :2020 dans la gestion belge de la crise du covid-19.

Le Conseil souligne :

- L'appréciation que le NBN/DTD S 65-001 :2020 a reçu de la Commission européenne en tant qu'un des premiers documents normatifs relatifs aux masques de confort et artisanaux au sein de l'Union européenne ;
- L'importance que ce document technique a représenté dans l'élaboration d'un document de guidance européen CEN-WS Response to Covid-19 – Community face coverings.

Le Conseil recommande la promotion de l'élaboration de documents techniques (DTD) ou ensuite d'équivalents européens et internationaux dans des circonstances d'urgence ;

Le Conseil demande au NBN d'envisager une éventuelle mise en place d'un guide sur les procédures à entamer lors d'une future crise majeure ;

Le Conseil encourage le NBN à maintenir, voire à renforcer ses efforts, pour assurer la plus grande inclusivité possible dans les commissions de normalisation ;

Le Conseil envisagera de nouvelles formules pour la participation de certaines parties prenantes.

Le Président,



Olivier VANDOOREN